

## Validation de nouveaux locaux pour le siège du PNR

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 24 juin à 19h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 17 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil de la Mairie de LA TRINITE SURZUR sous la présidence de M. Ronan LE DELEZIR. La Séance était ouverte publique.

### Etaient présents à la présente délibération :

M. Noël PAUL (*Ambon*)  
M. Pascal BARRET (*Arradon*)  
M. Jean-Claude VERDONCK (Suppléant Arzon)  
Mme Claire MASSON (*Auray*)  
Mme Stéphanie LEMOINE (*Berric*)  
Mme Muriel CLÉRY (*Damgan*)  
M. Marcel JEGOUSSE (suppléant *Elven*)  
Mme Brigitte CORFMAT (*Lauzach*)  
M. Vincent ROSSI (*La Trinité Surzur*)  
M. Alain BRULE (*Le Bono*)  
Mme Pascale MEYER (*Le Hézo*)  
M. Jacques MADEC (*Locmariaquer*)  
M. Gérard SALOMON (suppléant *Monterblanc*)  
M. Noël ADAM (*Ploeren*)  
Mme Brigitte LE GALO (*Saint Armel*)  
Mme Gaëlle PRIGENT (*Saint Avé*)  
M. Jean-Michel YANNIC (*Sainte-Anne-d'Auray*)

### Absents excusés :

M. Frédéric LAURENT (*Baden*)  
M. Benoît MADEC (*Crac'h*)  
M. Daniel LORCY (*Ile d'Arz*)  
M. Jacques LE METAYER (*Meucon*)  
M. Honoré GUIGOURES (*Plescop*)  
M. Patrick CAMUS (*Plougoumelen*)  
M. Nicolas LE GROS (*Pluneret*)  
Mme Marie Thérèse PERENNOU (*St-Nolff*)  
Mme Marine BARDOU (*Saint-Philibert*)  
Mme Camille PETERS (*Sarzeau*)

### Procurations:

Mme Marine BARDOU (*Saint Philibert*) donne procuration à M. Jacques MADEC (*Locmariaquer*)  
M. Patrick CAMUS (*Plougoumelen*) donne procuration à M. Ronan LE DELEZIR (*AQTA*)

### Etaient également présents (équipe du parc) :

Mme Anne BOULET, Mme Morgane DALLIC, Mme Marion FEON, Mme Sophie GIRAUD, Mme Muriel HASCOËT, Mme Juliette HERRY, M. Ronan PASCO, Mme Samuèle PERRAULT, Mme Marie TAVENNEC.

M. Frédéric PINEL (*Saint-Gildas-de-Rhuys*)  
Mme Sylvie SCULO (*Séné*)  
M. Vincent TANGUY puis M. Éric MAHE (*Surzur*)  
Mme Caroline LE BODIC (*Theix-Noyal*)  
Mme Emilie CALVAR (*Treffléan*)  
M. Ronan LE DÉLÉZIR  
(*Auray Quiberon Terre Atlantique*)  
M. Thierry EVENO  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Guy DERBOIS (*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Claude LE JALLE (*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
M. Patrice LE PENHUIZIC  
(*Questembert Communauté*)  
M. Stéphane LOHEZIC (*Conseil Départemental*)  
Mme Anne GALLO (*Conseil Régional*)  
M. Simon UZENAT (*Conseil Régional*)

M. Régis LE JALLE (*Sulniac*)  
M. David ROBO (*Vannes*)  
M. Jean-Marie LABESSE (*Arc Sud Bretagne*)  
M. Jean-Philippe PERIES  
(*Golfe du Morbihan - Vannes agglomération*)  
Mme LE BRETON Marie-Jo (*Conseil Départemental*)  
Mme Gaëlle FAVENNEC (*Conseil Départemental*)  
M. Mohamed AZGAG (*Conseil Départemental*)  
M. Gaël BRIAND (*Conseil Régional*)  
M. Fabien LE GUERNEVÉ (*Conseil Régional*)

## VALIDATION DE NOUVEAUX LOCAUX POUR LE SIEGE DU PNR

Les bureaux actuels du Parc naturel régional se situent boulevard des Iles sur le site de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA), au 1<sup>er</sup> étage d'un bâtiment appartenant à l'IGAM.

Les bureaux sont peu identifiés sur le site et leur accès se fait par l'accueil de l'IGAM. Par ailleurs, la configuration des bureaux n'est pas optimale d'où un manque de place pour accueillir notamment des renforts (stagiaires, contrats saisonniers, ...) et aucune place pour stocker les expositions, magazines, matériels pédagogiques, .... En termes de conditions de travail pour le personnel, il n'y a pas de cuisine permettant aux agents de manger sur place le midi, ni de douches et vestiaires pour les agents qui sont sur le terrain. Le coût des loyers et des charges en 2023 était d'environ 70 000 € TTC.

Une recherche de nouveaux locaux a été réalisée en 2022/2023 mais aucune solution n'a été trouvée. Lors d'échanges avec la CMA, une opportunité s'est précisée. Sur le site la CMA dispose d'une salle de réunion (la salle Belle Ile) qui n'est plus utilisée, dont la surface est d'environ 260 m<sup>2</sup>. La CMA nous propose de l'aménager en bureaux pour le parc, avec une entrée indépendante. En complément, à proximité, reliés à la salle, des vestiaires et sanitaires pourront être aménagés. Un espace pour les vélos sera réalisé à l'extérieur. Par rapport à la situation actuelle, l'aménagement de la salle Belle Ile permettra d'avoir un lieu dédié exclusivement au parc, disposant de bureaux et d'une salle de pause pour les repas le midi, un lieu plus convivial, modulable et moderne. Le coût estimatif des travaux est de 550 000 € HT, ce qui ferait un loyer de 55 000 € HT pour le parc.

En termes de fonctionnement, les charges seront maîtrisées : pompe à chaleur pour le chauffage au sol, détecteur de présence pour la lumière, récupérateur d'eau pour les toilettes, isolation sous et sur toiture et sur les murs...

En complément la CMA nous met à disposition gracieusement plusieurs salles de réunions à proximité, ainsi qu'un espace au sous-sol pour le stockage des expositions et matériels.

La CMA souhaite également mener une réflexion avec le parc pour une gestion raisonnée du site.

---

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du Comité Syndical décident à l'unanimité de :

- VALIDER le projet de nouveaux locaux proposés par la Chambre de Métiers et d'Artisanat pour le siège du Parc naturel régional
- AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à cette décision.

Le Président du Syndicat Mixte  
d'Aménagement et de Gestion  
du Parc Naturel Régional  
du Golfe du Morbihan

Ronan LE DELEZIR